NATIONS UNIES



Conseil économique et social

Distr. GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/GRSG/2003/27 4 août 2003

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

ANGLAIS et FRANÇAIS SEULEMENT

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29)

<u>Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG)</u> (21-24 octobre 2003)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA QUATRE-VINGT-CINQUIÈME SESSION^{1, 2}

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le mardi 21 octobre 2003 à 14 h 30 et s'achèvera le vendredi 24 octobre 2003 à 12 h 30

<u>Note</u>: Le présent document est distribué uniquement aux experts des dispositions générales de sécurité.

De nouvelles procédures d'accréditation s'appliquent à tous les représentants participant à des réunions au Palais des Nations. Ils sont donc priés de remplir une des formules d'inscription ci-jointes (également disponibles sur le site Internet de la Division des transports de la CEE) et de la renvoyer, deux semaines au moins avant la session, à la Division des transports de la CEE, soit par télécopie (+ 41 22 917 00 39), soit par courrier électronique (nelly.enonler@unece.org ou juan.ramos.garcia@unece.org). Avant la session, les représentants sont priés de se présenter au bureau des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté, installé à la Villa Les Feuillantines, 13, avenue de la Paix, Genève, afin d'obtenir une plaquette d'identité. En cas de difficultés, téléphoner au secrétariat de la CEE (poste 71112 ou 71998).

² Pour des raisons d'économie, les documents officiels ou informels expédiés par courrier avant la session ou disponibles via l'Internet ne seront pas disponibles en salle. Les représentants sont donc priés de bien vouloir se munir de leur exemplaire des documents. Les documents de travail mentionnés dans l'ordre du jour sont aussi disponibles via l'Internet: http://www.unece.org/trans/main/welcwp29.htm.

Documents

1. RÈGLEMENT n° 36 – Extension (Véhicules de transport en commun)

Le GRSG a décidé d'examiner les amendements au Règlement proposés par l'Allemagne et l'Organisation internationale des constructeurs d'automobiles (OICA). TRANS/WP.29/GRSG/63, par. 3 à 5 TRANS/WP.29/GRSG/2003/18 TRANS/WP.29/GRSG/2003/23

2. RÈGLEMENT nº 52 – Extension (Véhicules de transport en commun de faible capacité des catégories M2 et M3)

Le GRSG a décidé de poursuivre l'examen de la proposition de l'Espagne, relative à l'accès par la porte de service. Il a également décidé d'examiner les propositions d'amendement au Règlement de l'Allemagne et de l'OICA. TRANS/WP.29/GRSG/63, par. 6 à 9 TRANS/WP.29/GRSG/2003/2 TRANS/WP.29/GRSG/2003/19 TRANS/WP.29/GRSG/2003/24

3. RÈGLEMENT nº 107 – Extension (Véhicules des catégories M2 et M3)

Le GRSG a décidé d'examiner les propositions de l'Allemagne et de l'OICA, à la suite de l'amendement apporté au Règlement n° 107 visant à fusionner les prescriptions des Règlements n° 36, 52 et 107. Il souhaitera peut-être examiner également la proposition relative au projet de complément 1 à la série 01 d'amendements au Règlement.

TRANS/WP.29/GRSG/63, par. 10 à 15 TRANS/WP.29/GRSG/2003/20 TRANS/WP.29/GRSG/2003/21 TRANS/WP.29/GRSG/2003/22 TRANS/WP.29/2003/71

4. RÈGLEMENT nº 66 – Extension (Résistance mécanique de la superstructure)

Le GRSG a décidé d'examiner une proposition de révision du Règlement, soumise par le groupe informel. TRANS/WP.29/GRSG/63, par. 16 à 18 TRANS/WP.29/GRSG/2003/25

Documents

- 5. VITRAGES DE SÉCURITÉ
- 5.1 Règlement n° 43 Extension

Le GRSG souhaitera peut-être examiner une proposition relative à un nouveau modèle de fausse tête, à condition que le texte en soit disponible. TRANS/WP.29/GRSG/63, par. 19 à 21

5.2 <u>Projet de règlement technique mondial</u> sur les vitrages de sécurité

Le GRSG a décidé d'examiner une proposition relative à un projet de règlement technique mondial, à condition que le texte en soit disponible. TRANS/WP.29/GRSG/63, par. 22

6. PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA PROTECTION DES VÉHICULES DES CATÉGORIES M1 ET N1 CONTRE UNE UTILISATION NON AUTORISÉE – Extension

Le GRSG a décidé d'examiner une proposition présentée parallèlement à celle concernant le Règlement n° 97, relative à un système de dégradation des fonctions d'un véhicule, à condition que le texte en soit disponible.

TRANS/WP.29/GRSG/63, par. 23

7. RÈGLEMENT n° 97 – Extension (Systèmes d'alarme pour véhicules)

Le GRSG a décidé d'examiner une proposition actualisée de l'Allemagne.

TRANS/WP.29/GRSG/63, par. 24 TRANS/WP.29/GRSG/2003/26

Documents

8. RÈGLEMENT nº 46 – Extension (Rétroviseurs)

Le GRSG a décidé d'examiner, après l'adoption de la directive de l'Union européenne correspondante, des propositions actualisées des Pays-Bas, de l'Allemagne et du Japon, à condition que les textes en soient disponibles.

TRANS/WP.29/GRSG/63, par. 28 à 31 TRANS/WP.29/GRSG/2002/10 TRANS/WP.29/GRSG/2003/9

9. DÉFINITIONS COMMUNES (Masse et dimensions)

Le GRSG a décidé d'examiner une proposition actualisée du Président du groupe informel des «tâches communes», donnant suite aux recommandations du WP.29.

TRANS/WP.29/GRSG/63, par. 32 et 33 TRANS/WP.29/GRSG/2003/10/Rev.1

10. ÉLECTION DU BUREAU

Conformément à l'article 13 du règlement intérieur (TRANS/WP.29/690), le GRSG élira le Président (et le Vice-Président) pour les sessions prévues pour l'année 2004.

11. QUESTIONS DIVERSES

11.1 <u>Projet de règlement technique mondial</u> <u>sur les moyens d'identification des</u> commandes, témoins et indicateurs

Le GRSG a décidé d'examiner une proposition actualisée du Canada concernant un projet de règlement technique mondial. TRANS/WP.29/GRSG/63, par. 26 et 27 TRANS/WP.29/GRSG/2000/8/Rev.3

Documents

11.2 Nouveau projet de règlement sur le champ de vision du conducteur des véhicules à moteur

Le Groupe de travail a décidé de poursuivre l'examen d'une proposition actualisée de la Belgique et les propositions de la France et du Japon.

TRANS/WP.29/GRSG/63, par. 36 TRANS/WP.29/GRSG/2000/19/Rev.1 TRANS/WP.29/GRSG/2002/1 TRANS/WP.29/GRSG/2002/9

11.3 Nouveau projet de règlement concernant le système de chauffage

Le GRSG a décidé de poursuivre, à condition que les textes en soient disponibles, l'examen d'une proposition de l'OICA ainsi que d'une proposition complémentaire de la Communauté européenne.

TRANS/WP.29/GRSG/63, par. 38 et 39 TRANS/WP.29/GRSG/2002/11 et Add.1

11.4 Règlement n° 26

(Véhicules en ce qui concerne leurs saillies extérieures)

Le GRSG a décidé de poursuivre l'examen d'une proposition des Pays-Bas, TRANS/WP.29/GRSG/2003/11 accompagnée d'une analyse coûts-avantages et/ou de données accidentologiques. Des propositions complémentaires de la France concernant les antennes pour systèmes GPS et de l'OICA concernant des dispositions transitoires ont été annoncées.

TRANS/WP.29/GRSG/63, par. 40

11.5 Projet de règle n° 2

(Contrôle technique périodique des véhicules à roues en ce qui concerne leur aptitude à la circulation)

Le GRSG a décidé de clore l'examen de la proposition du CITA.

TRANS/WP.29/GRSG/63, par. 43 TRANS/WP.29/2003/16

|--|

Documents

11.6 <u>Résolution d'ensemble sur la construction</u> <u>des véhicules (R.E.3) – Extension</u>

> Le GRSG a décidé d'examiner une proposition de la Fédération de Russie, à condition que le texte en soit disponible.

TRANS/WP.29/GRSG/63, par. 44

11.7 <u>Projet de règlement sur les moyens</u>
<u>d'identification des commandes, témoins</u>
et indicateurs

Le GRSG souhaitera peut-être examiner une proposition du Bélarus visant à modifier le projet de règlement. TRANS/WP.29/GRSG/2003/17

11.8 <u>Déclaration de conformité relative à une version d'un règlement CEE spécifique (non plus valable)</u>

Le WP.29 a invité ses organes subsidiaires à examiner la proposition du GRPE (TRANS/WP.29/926, par. 76).

TRANS/WP.29/2003/44



UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA

Conference Registration Form

	<u>Please Print</u>	_		
Title of the Conference		Date		
Delegation/Participant of Cou		v		
2 Argunom's articipant of Com	wij, Organisation of Agency	7		
Participant Family Name		First Name		
Mr.				
Mrs. Ms				
Participation Category				
	Observer Organisation	.		
Head of Delegation	Observer Organisation		Participating <u>From / Until</u>	
Delegation Member	NGO (ECOSOC Accr	red.) From		
Observer Country	Other (Please specify be	elow) Until		
observer country	omer (Freuse specify be	cacan) [] Until		
Do you have a badge issued as	a Mission diplomat or emplo	yee, NGO card issued in	Geneva or	
a Long Duration conference by				
Document Language Preference	e: English Free	nch Other		
Official Occupation (in own	n country) Passport or	ID number V	Valid Until	
Official Telephone No. Fax No.			E-mail Address	
Permanent Official Addres	s			
Address in Geneva				
			Commit II. O. I	
On Install CID C			- Sociirity I co (Inly	
On Issue of ID Car	photograph if form	PLEASE NOTE ONLY CERTAIN	Security Use Only	
On Issue of ID Car Participant Signature	photograph if form is sent in advance		Card N°. Issued	
	photograph if form	CERTAIN CONFERENCES REQUIRE A PHOTO, IF YOU ARE NOT ASKED TO PROVIDE		
Participant Signature	photograph if form is sent in advance of the conference	CERTAIN CONFERENCES REQUIRE A PHOTO, IF YOU ARE NOT		

reverse side of the photograph



UNITED NATIONS GENEVA CONFERENCE PARTICIPANT REGISTRATION

LONG DURATION / EXPERT FORM

Please use block capitals when filling in this form

Name of Delegate					
Participant of Country / Organization / Agency					
Expected date of arrival			Number of conferences you attend each year		
Official Occupation					
Passport Number			Passport Expiration dat	te	
Office Telephone No.			Office fax No.		
Email Address					
Permanent Official Address Home Address	or				
Signature of Delegate					
Name of Authorizing Office	er				
				Please attach a recent	
Signature of Authorizing Officer				Prease attach a recent COLOUR photograph here if form is sent by post in advance of conference date.	
Section stamp and date				Please print your name on the reverse side of the photograph.	
Note: Long duration conference bad from governmental institutions and/					
This type of badge is issued to individ	uals participating i	in four (4) or more conf	erences/meetings per	year.	
The date of validity is set by the Secu	rity Identification o	office.			
Long duration badges for representa only after official accreditation with			in consultative status	with ECOSOC may be delivered	
All other participants from Non-Gov type OTHER per conference. Please			tive status with ECOS	SOC require a conference badge	
FOR SECURITY USE ONI	Υ				
ID CARD NUMBER :	VA	LID FROM :		VALID UNTIL:	
